

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020, 18 heures

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : lundi 14 décembre 2020

Présents : Mme Véronique Rumeau, M Guy Freby, M Patrick Voisin, M Anselme BONNEL, Mme Romane Combes, Mme Cécile Gajan, Mme Marie-France Segard, M Sébastien Loubes, M Daniel Venoux

Procurations :

Mme Isabelle Porro à Mme Cécile Gajan

M Adrien MARROU à M Sébastien LOUBES

Mme Estelle Delpon à Guy Freby

Mme Audrey Surre à Mme Véronique Rumeau

Absents : Mme Odile Chauffour et Mme Marie-Thérèse Venoux

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération modificative numéro 2
2. Projet PNR mur de pierres sèches
3. Toit des écoles
4. Questions diverses

En raison des règles sanitaires en vigueur, la réunion s'est tenue sans que le public ne soit autorisé à y assister

1. Délibération modificative numéro 2

L'année se termine pour le SIVE, sur une situation déficitaire risquant le blocage des salaires de décembre, malgré l'augmentation de la contribution des communes déjà consentie. Au-delà des 3500 euros demandée à chaque commune et pour éviter un blocage, après consultation de la perception sur les solutions envisageables, il a été proposé de verser la contribution de la commune due en janvier 2021, dès décembre 2020.

La commission financière du SIVE se réunira en janvier 2021, pour étudier le financement du SIVE en 2021, dans un contexte de modification des modalités d'attribution des subventions de la CAF (nouveau contrat territorial CTG), et de l'augmentation de la charge salariale (contrat en CDD statutaire). Une vigilance particulière concernera le financement de l'accueil d'enfants extérieurs aux communes du SIVE, ou à l'accueil des enfants du périmètre dans des écoles extérieures.

La délibération concerne un montant de 10 300 € et est adoptée à l'unanimité.

2. Projet PNR mur de pierres sèches

Pour répondre à un appel à projet du PNR, un dossier a été déposé par la commune auprès du PNR ce jour, date limite du dépôt. Ceci grâce à un travail collaboratif associant plusieurs conseillers municipaux.

Une parcelle de terre a été acquise à Saint-Pierre du dessus, par la précédente municipalité afin d'augmenter la capacité de stationnement à Saint-Pierre-de-Dessus, en aménageant un parking.

Le nouveau projet a retenu la nécessité de créer des places de parking ; un autre aménagement est par ailleurs en cours au centre du hameau ; mais une partie du terrain sera aussi consacrée à l'aménagement d'une zone de convivialité (assise, table, végétalisation, jeux).

Les deux zones seront séparées par un mur en pierre sèche dont la construction est soutenue par le PNR.

Cette espace de convivialité se situe de plus sur le chemin du sentier « tour de la Barguillère », dont la mise en valeur est nécessaire pour cette vallée et pour la commune, point de départ stratégique.

Cela s'intègre également au projet de mise en valeur du patrimoine de Saint-Pierre-du-Dessus, où l'ancienne école doit être restaurée et pourrait devenir une école et une maison du Parc, en plus des autres usages culturels ou scolaires.

Ces projets bénéficient du soutien des associations de la commune, de l'association des amis du parc, et sont porteurs de cohésion sociale.

Plusieurs sous dossiers méritent maintenant d'être chiffrés, sous réserve de bénéficier du soutien du PNR, qui va arbitrer entre des différents dossiers déposés.

3. Toit des écoles

Des devis ont été obtenus et les travaux pourront commencer après accusé de réception de la demande de DETR, qui va être déposée avant la fin de l'année.

Pour l'école d'en bas le coût est d'environ 3600 euros, et il s'agit d'assurer l'étanchéité d'une zone équipée en polycarbonate.

Pour l'école du haut il s'agit d'une réfection complète de la toiture y compris remplacement des chevrons et restauration du préau, pour un coût total de 28 937 euros. Ces travaux sont urgents, pour éviter que la dégradation ne se poursuive.

5. Questions diverses

L'acquisition d'un défibrillateur représente un budget d'environ 3000 € (achat, formation et maintenance). La recherche de subvention a permis de bénéficier de 500 euros (CNP) et se poursuit avec le département et éventuellement l'ASB.

Il sera placé au niveau du foyer mille clubs, près du stade de Rugby.

Le secrétaire de séance


Patrick VOISIN

le maire


Véronique RUMEAU